



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 10 mai de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 04/05/2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Madame Jocelyne POITEVIN.

Votants : 25

Présents : 19

STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, BARIOU Marie-Pierre, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : 6 LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
LE MOIGNE Philippe, pouvoirs à Christine TANGUY
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Christelle DREANO
GRIJOL Christian, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
AUDURIER Philippe, pouvoirs à Patrick TANGUY

Secrétaire de séance : GUET François

Délibération N° 49-2023

Objet : Territoire Engagé pour la Nature, engagement à mener les actions dans les 3 ans

Rapporteur : Katell CHANTREAU

En se dotant d'un PACAET (Programme d'Actions Climat Air Energie Territoriale), Douarnenez communauté a montré sa volonté d'œuvrer à la transition écologique.

Douarnenez communauté s'est dotée d'un dispositif supplémentaire en étant reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) pour la période 2022-2025 par le Conseil d'administration de l'Agence Bretonne de la Biodiversité.

Les « Territoires Engagés pour la Nature » bénéficient d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et l'intégration au sein d'un réseau des engagés (valorisation et partage de retours d'expérience des autres TEN bretons et nationaux). Par ailleurs, ils ont accès, comme les autres territoires bretons qui le souhaitent, aux animations et à l'accompagnement déployés par l'Agence Bretonne de la Biodiversité et les partenaires du collectif régional.

Pour être labellisée, la collectivité doit s'engager à mener les 3 actions suivantes dans les 3 années à venir :

- Connaître et intégrer la biodiversité dans la planification urbaine : placer la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité et de la ressource en eau dans les objectifs de densification du PLU de Douarnenez (En lien avec le dispositif Petites Villes de Demain).
- Restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale : Renaturation des lagunes de Poullan sur Mer : sites de KERAEL et LESLAN.
- Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales : Potager et biodiversité au jardin. (en lien avec le dispositif Projet Alimentaire Territorial).

Faire de sa collectivité un Territoire engagé pour la nature, c'est proposer aux habitants un développement prenant en compte les enjeux de biodiversité. Le Président est ambassadeur de la lutte contre l'érosion de la biodiversité et contribue à la mobilisation collective nécessaire pour relever ce défi.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement et Transitions du 30 janvier 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 février 2023,

Il est proposé :

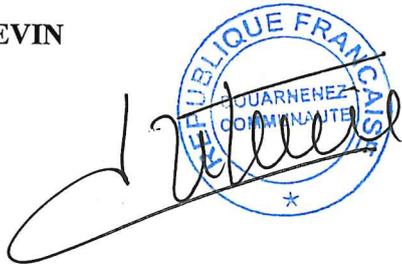
- **De s'engager à réaliser les actions dans les 3 années à venir : 2023 à 2025,**
- **Autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 10 mai 2023.

La Présidente

Jocelyne POITEVIN



A circular blue stamp from the Communauté de Communes de la Région de la Vallée de la Garonne is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the bottom, and 'LA GARONNE' in the center. A small star is visible at the bottom of the stamp.